Attestation de délivrance de l’information donnée à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l’exercice de sa profession sur les biens communs

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) Madame Moinaïd ABOUDOU

déclare sous ma responsabilité, conformément à l’article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint, Monsieur Tadjouidine SAïD BACAR

avec lequel je me suis marié(e) sans contrat de mariage(1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l’exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Saint-Benoît, le 06/01/2025

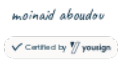

(signature de Madame Moinaïd ABOUDOU)

(1) La mention relative à l’absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

M.A.